premier de leurs devoirs, en ne commande de leurs devoirs, en ne commande des objets qui ne se ressemblent dant rien qui ne soit conforme à la loi pas."

de Dieu, promulguée et interprétée infailliblement par l'Eglise. Du moment peu au Concordat, qu'ils sont directeque le principe révolutionnaire de la lettre de la letre de istent plus, et les chrétiens ne doivent, ne peuvent en conscience obeir à l'Etat, si les lois de l'Etat sont en opposition avec la loi de Digu et l'enseignement de l'Eglise. Alors naissent nécessairement des conflits d'autorité, dont l'État, révol-

temporelle par la spirituelle; il ne l'en-seignera pas, parce que c'est une erreur déjà condamnée par le Saint-Siège; et lors même que ce serait une vérité, le Pape ne l'enseignerait pas dans un temps comme le nôtre.

Vérité et sagesse, toutes deux divines et surnaturelles, toutes deux infaillibles : tel est, tel sera toujours le double carac tère de l'enseignement pontifical.

intellectuelle, une lumière que l'Eglise propose et impose à la conscience, et à la conscience seule? Qu'est ce qu'un Concordat peut avoir à faire avec ce que

En particulier, qu'est-ce que le Con-cordat français peut avoir à faire avec ques de France? Il est de foi que la foi ne change pas et ne pent changer. Ce que le Concile du Vatican a décrété comme article de foi était déjà, quoique moins explicitement, la foi de l'Eglise en 1801, lorsque le Premier Consul signa, avec le Pape Pie VII, le fameux Concordat qui nous régit. Ce Concordat était tout simplement un ensemble de conventions, destinées à régler d'un commun accord les rapports mutuels de l'Eglise et de l'Etat en France. Ces rapports sont des rapports extérieurs, qui ne regardent en rien la foi plus ou moins explicite des catholiques à tel ou moins explicite des catholiques à tel ou moins explicite des catholiques à tel ou mul Evêque, nul catholique ne peut, en tel point de doctrine ; et c'est avec l'E-

telle que nos gouvernants se la repré-sentent, que le Concordat a été conclu. Que nos fameux hommes d'Etat se rassurent donc; qu'ils laissent le Pape et les Eveques nous dire ce que nous devons croire pour demeurer dans la vérité révélée : tant que l'Eglise, tant que le Pape traitera en France les affaires ecclésiastiques sans violer les stipulations du Concordat, que ces messieurs daignent en faire autant, et ne pas nous chercher des querelles d'allemand.

glise catholique, telle qu'elle est, et non

Quant aux articles organiques, traîtreusement publiés avec le Concordat, publiés sans que l'Eglise y ait eu la moindre part, sans qu'elle en ait eu même connaissance, ils ne sont nullement le Concordat. "Le Concordat est un traité, disait Portalis, ministre des Cultes sous

à la condition que les gouvernements Concordat est un traité : les articles sont temporels accompliront fidèlement le une loi d'exécution. Il est impossible de

séparation de l'Eglise et de l'Etat est ap pliqué dans un gouvernement, cette union et cette subordinaton sacrées n'ex- certaines matières mixtes, seraient rédigés d'un commun accord entre les deux parties contractantes, et amenés ensuite au Concordat.

Chacun sait l'histoire; les articles organiques furent préparés, par l'ordre de Napoléon, dans un prétendu synode té contre Dieu, est seul responsable ; du clergé constitutionnel (c'est-à-dire des constits où l'Etat, semblable au loup formellement hérétique et schismatique). de la fable, déclare avec colère à la Le sentiment qui les dicta sut la haine pauvre Eglise et au pauvre Pape, que du Saint-Siège, ainsi que du Concordat, tous les torts sont de leur côté qu'ils empqui relevait la France catholique. Dans tous les torts sont de leur cote qu'ils se mêlent piètent sur ses droits, qu'ils se mêlent de politique, que, s'ils ne s'abstiennent, Napoléon crut trouver le moyen d'us surper ce qu'il n'avait pu obtenir par le surper ce qu'il n'avait pu obtenir par le chargea Portalis de don-Telle est l'histoire contemporaine. Le Pape, proclamé infaillible, ue fera pas plus de mal aux gouvernements que l'agnean ne faisait de tort au loup.

"Mais enfin, si le Pape, du haut de son infaillibilité, allait declarer qu'il est le maître des couronnes?"—Bons avo cats du pauvre loup, ne craignez rien. Par cela seul que l'Esprit-Sant assiste pleinement le souverain Docteur de l'Eglise, il lui fait enseigner la vérité, et rien que la vérité : de plus, il le préserve du périt mortel de l'inopportunite dans l'enseignement de la vérité.

Je vous le répète, n'avez pas peur. Le l'agree le l'es articles leur forme dernière et de los mor à ces articles leur forme dernière et de les présenter ensuite aux grands corps de l'Etat, non comme un projet de loi qu'il fallait discuter, mais comme un traité diplomatique, comme un contrat anquel il s'agissait uniquement de donner force de loi. "Le gouvernement français, osait dire Portalis au Corps législatif, a fixé avec le Chef de l'Eglisc universelle le régime sous lequel les catholiques continueront à pratiquer leur culte en France. Tel est l'objet de la convention passée entre le gouvernement le convention passée entre le gouvernement ment et Pie VII et des articles organiques Je vous le répète, n'ayez pas peur. Le ment et Pie VII et des articles organiques Pape n'enseignera pas la confusion des de cette convention. La convention avec deux puissances, ni l'absorption de la le Pape et les articles organiques particiment et Pie VII et des articles organiques de cette convention. La convention avec pent à la nature des traités diplomatiques, c'est-à-dire à la nature d'un véritable contrat.

plein succès. " Les articles organiques, placés à la suite de la convention diplo-matique, furent proposés comme ne for-mant qu'un tout avec elle. Le conseil d'Etat les reçut sans examen ni discussion. Ils surent transmis de la même manière au Tribunat et au corps législa-X

Si LA PROCLAMATION DE L'INFAILLIBILITÉ DU à ordonner leur promulgation."

Tout cela ent lieu environ six mois après la signature du Concordat par le Cardinal Consulvi, représentant de Pie VII, et le Premier Consul Napoléon, foi quelconque puisse violer un Concordat? — Un dogme de foi, celui de l'infaillibilité du Pape comme tous les autres, n'est-il pas une loi purement intellectuelle, une lumière que l'Eglise avécution au même temps que le Concordat. exécution en même temps que le Concordat. Depuis, ils ont été réprouvés officila conscience seule? Qu'est-ce qu'un concordat peut avoir à faire avec ce que je crois ou ce que je ne crois pas?

En particulier, qu'est-ce que le Concordat français peut avoir à faire avec due le Concordat peut avoir à faire avec due le Concordat peut avoir à faire avec due le Concordat peut avoir à faire avec d'an le concordat peut avoir à faire avec de que le concordat peut a était bouleversé et anéanti au moment la foi, la conscience intime des catboliques de France? Il est de foi que la foi ainsi un immense préjudice à la religion ne change pas et ne peut changer. Ce et aux règles essentielles de l'Eglise.....

moins explicite des catholiques à tel on nul Evêque, nul catholique ne peut, en conscience, se soumettre.

A continuer

ALAGONA

S. THOMÆ AG.

COMPENDIUM

Napoléon ter, témoin non suspect ; le Un volume in 32...... Prix 75 cents

CANONES ET DECRETA

Un volume in-32, relié......Prix 60 c. Un volume in-32, relié......Prix 60 c.

CATECHISMUS

# LANCTOT

1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

VIN DE MESSE

Approuvé par Sa

Grandeul Monseigneur

COMMANDE.



HUILE D'OLIVE

Pour les sanctuaires,

HUILE POUR TABLE.

AUBES

**PURIFICATOIRES** 

LAVABOS

RT

Lingerie

POUR

EGLISE.

Importation de Calices, Ciboires, Burettes, Ostensoirs, Chandeliers, Lampes, Encensoirs, Bénitiers Fontaines à Baptème, Chasublerie, Orfèvrerie, Fleurs artificielles, Lustres à cristaux, Candélabres, Encens, Harmoniums, etc.

Cette impudente fourberie eut un l'abrication de Statues religieuses en plâtre et carton-pierre, Décoration d'église, Vitraux, Chemin de la Croix, Transparents pour intérieur d'église, Peintures religieuses, Broderie, Chasublerie.

Spécialité DRAPEAUX, BANNIÈRES, INSIGNES, Etc.

## C80-82 BELANGER

Chaises d'église, etc. importées d'Angleterre.



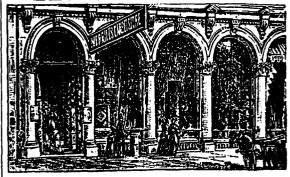
Matelas, Lits de plume, Oreillers,

Sommiers, etc.

En GROS et en DETAIL.

1672, rue NOTRE-DAME MONTREAL.

CEXED. ENTREPOT DE TAPIS -



Importateur de

TAPIS

VELOURS - BRUXELLES - TAPISSERIE IMPERIAL - FEUTRE
MATTINGS

PRELARTS

ANGLAIS ET LINOLEUMS &c., &c.

1670, RUE NOTRE-DAME (PRES DE L'EGLISE MOTRE-DAME) MONTREAL

## FILS CASTLE

No 40

RUE BLEURY MONTREAL, QUE.

FORT COVINGTON. N. Y.

P.O. Box No. 1,



PEINTRES SUR VERRES

POUR LES

VITRAUX D'EGLISES

Les Vitraux, Tableaux et Personnages sont garantis valoir ceux qui sont importés

Témoignage avec permission de son Eminence le Cardinal E. A. Taschereau.